



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,

Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAU, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN (*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) - Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

RESSOURCES HUMAINES

2026-76 Modification de la durée de service d'en emploi à temps complet

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 542-2 et L. 542-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe au sein de l'école maternelle Jules Ferry et de sa prise de poste sur les fonctions d'ATSEM,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **PORTE**, à compter du 05/10/2026, de 32 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique
- ✓ **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Pour Extrait Conforme,

A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

